



La loi Blanquer en vidéo.

Regardez **ici**

A diffuser sans modération.

Drôle et édifiant... ! Réalisée par le SNUipp-FSU.

Casse du service public et du paritarisme, salaires en berne, attaques sans précédent contre l'Ecole et ses personnels ...

Toutes et tous en grève le 19 mars et dans la rue encore le 30 mars !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°59

Sommaire : Menaces, GREVE 19 mars, Loi Blanquer, CAPD, Mouvement, Direction, Ineat/Exeat, Marche pour le Climat, réunions syndicales, retraites



Quand Blanquer menace les enseignant-es !

La lettre envoyée aux DASEN et aux recteurs par Edouard Geffray, directeur général des relations humaines du ministère de l'éducation nationale, menace clairement les enseignants n'ayant pas fait passer les évaluations de Cp, Ce1 et 6ème ou qui ne donnent pas les résultats.

Le DRH de l'éducation nationale rappelle l'article 2 du décret 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles et l'article 2 du décret 2014-940 du 20 août 2014 pour les enseignants du second degré. Pour lui "la participation aux évaluations des élèves relève des obligations de service des enseignants. Dans ces conditions, le refus de procéder à l'évaluation des élèves constitue une faute professionnelle".

E Geffray conclut en appelant les recteurs " à apprécier le comportement de chacun des professeurs concernés et le respect de la procédure disciplinaire prévue".

Le SNUipp-FSU continue à contester ces évaluations destinées avant tout à justifier la politique éducative de la rue de Grenelle, engageant un pilotage du système par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves.

Lettre du Ministre ici

Et face à ces intimidations nous ne serions pas en grève pour manifester le 19 mars et encore dans la rue le 30 mars !?



Public / privé dans l'action le MARDI 19 mars

Pour le service public, pour l'Ecole et ses personnels

Manifestation 10h Gare Thiers à Nice

- ▶ Alors que se dessinent les contours inquiétants d'une réforme démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique ou encore prévoyant le recours à un emploi massif de contractuels, quatre organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique dont la FSU appellent à faire du 19 mars une journée de mobilisations partout en France.
- ▶ Une plate-forme revendicative qui rejoint celle des salariés du privé notamment sur la suppression de la journée de carence injuste pour tous les salariés.

L'appel : PUBLIC / PRIVÉ TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019

LIRE LA SUITE

Le tract de la FSU [ici](#)

Proposition de Lettre aux parents: [ici](#)

déclaration d'intention [ici](#)

Elle doit parvenir à votre IEN au moins 48h (dont un jour ouvré) avant la grève, **soit au plus tard vendredi 15 mars au soir par voie postale - samedi 16 mars au soir par voie électronique.**



Loi Blanquer : la combattre de toutes nos forces !

Le SNUipp et la FSU appellent à une journée d'action et de
MANIFESTATIONS SAMEDI 30 MARS

Précisions à venir sur les modalités



**Continuez à adresser massivement le courrier aux élu(e)s
(députés, sénateurs et maires) ci-dessous.
Copie au SNUipp-FSU**

Courrier relatif aux établissements publics des savoirs fondamentaux à envoyer aux élu(e)s

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école et un autoritarisme manifeste distillé au fil de ses articles, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif. Au contraire, il risque bien de les creuser. Le SNUipp-FSU ne laissera pas faire.

Pour un ministre qui dès son installation rue de Grenelle avait claironné que son nom ne serait pas associé à une énième loi sur l'école, Jean-Michel Blanquer se distingue. Car projet de loi il y a bel et bien. Et annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé au fil des semaines pour devenir, à l'issue des débats à l'Assemblée nationale, un tout cohérent qui inquiète à bien des égards

- **Volonté de renforcer le devoir de réserve et d'interdire les expressions publiques des enseignant.es,**
- **cadeau de 150 millions d'euros à l'école privée au dépend des écoles publiques,**
- **création des établissements des savoirs fondamentaux : écoles inféodées au collège de secteur, le principal de collège devient le supérieur hiérarchique, disparition programmée des petites écoles de campagne,...**

- coup de rabot et mise au pas de la formation initiale et création d'un statut d'AED pour les stagiaires qui deviendront un vivier de remplacement à bas coût,
- vision rétrograde de l'école (drapeau et Marseillaise obligatoires dans les classe)...

[Analyse complète ici](#)



[Téléchargez le guide contractuel non enseignant du SNUipp-FSU](#)



COMPTÉ-RENDU DE LA CAPD du 7 mars 2019

En liminaire, le SNUipp a fait une intervention sur les menaces qui pèsent sur la paritarisme.

LIRE ICI

Nous avons également dénoncé fortement les intentions de l'IA quant au refus de temps partiel et demandé à nouveau que toutes les demandes soient acceptées.

A l'ordre du jour:

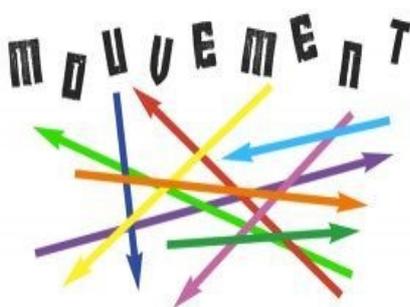
- Départs formation CAPPEI
- Postes adaptés
- Refus de disponibilité
- Intégration dans le corps des P.E. par liste d'aptitude

Ce point n'a pas pu être abordé car la dotation n'est pas connue à ce jour.

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU

- Procédure de paiement de l'ISSR pour les remplaçants
- Association "Agir pour l'école "

Le compte-rendu complet : ICI



Groupe de travail MOUVEMENT- 5 mars

c'est du lourd, du très lourd... !

Il s'est tenu le Mardi 5 mars pendant près de 5 heures.

Les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenus sur tous les points avec détermination et arguments.

Le SNUipp-FSU a redit son opposition de principe aux modifications imposées par le ministère dans la précipitation, plaçant les collègues, les écoles et les personnels administratifs de l'IA dans des situations compliquées voire plus puisque de fait toutes les opérations du mouvement se trouvent impactées par les velléités ministérielles qui font fi des réalités du terrain.

Celui là même qui prône la bienveillance et la confiance !

[Compte rendu complet ici :](http://06.snuipp.fr/spip.php?article6975)

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article6975>

Propositions de zones infras (voeux larges)

Barèmes et bonifications envisagées ici

Prochaine étape après le rassemblement et l'audience du 6 mars, le CTSD prévu le LUNDI 18 mars en présence de l'IA.

**Ouverture du serveur IPROF pour le mouvement
à compter au mieux du 1er AVRIL**
(ce n'est pas une blague !). Calendrier national imposé !



Signez massivement la pétition du SNUipp-FSU ci-dessous

600 signatures à ce jour . Il faut amplifier !

Elle sera remise le 18 mars à l'IA.

Pour un mouvement départemental au plus proche des personnels



MOUVEMENT à Titre Définitif 2019 - Postes vacants

► **LISTE Actualisée au 11 mars 2019: [ICI](#)**

► Liste de postes vacants établie par le SNUipp-FSU sur connaissance des postes libérés par les retraites, les disponibilités, les changements de département... Cette liste n'est pas exhaustive et nous la compléterons au fur et à mesure des informations. Elle nous permet aussi de confronter nos données avec celles de l'administration pour rajout, oubli ou erreur éventuels.

► **N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques éventuelles si oubli ou erreur.**

► Les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rappellent cependant que tout poste est susceptible

d'être vacant. Nous conseillons à chacun(e) de demander tous les postes qui les intéressent, vacants ou non. Sachant aussi qu'à ce jour les postes bloqués pour les PFSE ne sont pas encore connus.

- ▶ Sur la liste générale des postes qui sera publiée par l'IA le moment venu, les postes seront portés vacants ; ce sera donc la liste de l'IA qu'il faudra aussi consulter pour s'assurer de la vacance ou non des postes.



Réunion syndicale spéciale Direction d'école

mercredi 20 mars 9h/12H au siège du SNUipp-FSU

**Mobilisé-es contre la casse de la direction d'école par les
Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux**

En plaçant l'école et sa direction sous la tutelle hiérarchique du principal de collège, les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) désorganisent l'architecture de l'école et mettent sur la sellette fonctions et personnels.

Le SNUipp-FSU 06 convie directeurs et directrices à une réunion spéciale de décryptage, inscrite dans le cadre des mobilisations contre la loi Blanquer et pour un projet qui porte une toute autre ambition pour l'école publique avec point d'orgue la mobilisation nationale du samedi 30 mars.

Un courrier unitaire est mis disposition pour interpeler les élus afin de peser les débats au Sénat.

L'acte II des Etats Généraux de la direction d'école prolongera l'action syndicale du SNUipp-FSU en faveur des directeurs et directrices, **le jeudi 23 mai (modalités pratiques d'inscription au stage syndical, à venir).**

[Lire l'article complet et télécharger la lettre aux élu-es](#)



INEAT/EXEAT 2019

- ▶ La circulaire de l'IA 06 est parue
- ▶ Demandes à faire avant le 26 AVRIL 2019
- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**
- ▶ Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement :
 - ▶ à celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction aux permutations,
 - ▶ aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.
 - ▶ Mais cela concerne aussi les PFSE (stagiaires), et d'autres collègues titulaires potentiels.

Tout est ici



Recrutement poste à profil « Adjoint classes bilingue occitan à l'école les Orangers maternelle Nice

Circulaire **ici**

Candidature à envoyer **avant le 20 mars 2019 midi**

Nomination à TD

Copies au SNUipp-FSU



Projet de réforme de la Fonction publique : remise en cause des instances de dialogue social !

Le gouvernement a présenté aujourd'hui aux organisations syndicales le détail de son projet de loi pour ce qui concerne les instances de dialogue social dans la Fonction publique.

Il supprimerait la quasi totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une diminution du nombre des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT (comités techniques).

Les CAP ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion et ne seraient même plus des instances de recours pour les mouvement des personnels et les promotions.

Les agent-es n'auraient plus de représentant-es pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration.

Les possibilités de recours affichés sont un leurre car les agent-es n'auront aucune information pertinente pour se défendre.

Cela donnerait une marge de manoeuvre inédite aux chefs de service, d'établissement ainsi qu'aux employeurs territoriaux.

C'est avec le principe d'égalité de traitement que le gouvernement veut en finir.

La disparition des CHSCT entraverait le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail. Cela restreindrait aussi les possibilités d'intervention des représentant-es des agent-es pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Cette volonté gouvernementale de contourner les élu-es des personnels est en contradiction avec le Statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentant-es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Il s'agit aussi d'une remise en cause unilatérale par le gouvernement de plusieurs accords largement majoritaires lors de la dernière décennie (accords de Bercy en 2008, accord de 2009 sur la santé au travail, accord de 2012 sur les non titulaires, accord de 2013 sur les RPS).

La FSU dénonce ce nouveau recul de la démocratie sociale et proposera aux fédérations de fonctionnaires un plan d'action pour contrer ce projet.



Le Vendredi 15 mars sera la journée mondiale de mobilisation de la jeunesse sur l'urgence climatique.

Dans la foulée de l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg à faire la grève scolaire face à l'urgence climatique et à l'extinction de la biodiversité, des manifestations ont rassemblé des dizaines de milliers de jeunes en Allemagne, en Suisse et en Belgique. En France, la mobilisation débute.

Le SNUipp et la FSU soutiennent les initiatives de la jeunesse du vendredi 15 mars

et appellent à participer activement à la nouvelle marche pour le climat

le samedi 16 mars : RDV Place Garibaldi à 15 h

La pétition l'affaire du siècle



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE du SNUipp-FSU / 2ème série !

DES LE 8 MARS JUSQU'AU 3 AVRIL 2019

VENEZ nombreuses et nombreux !

OUVERTES à Toutes et tous

Venez vous informer et débattre entre collègues

Les sujets d'actualité ne manquent pas !

Carte scolaire, Educatif, Mouvement, Promotion, Direction, Maternelle, enseignement spécialisé, inclusion et toutes les questions que vous souhaitez aborder...

► Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Modalités, Dates et lieux **Tout est ici**



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice
Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos